

**PROPOSITION DE LOI N° 9767
TENDANT À INSTITUER LA
SOLIDARITÉ ENTRE VENDEUR ET
ACQUÉREUR D'UN LOT DE
COPROPRIÉTÉ EN CE QUI CONCERNE
LE PAYEMENT DES CHARGES
ARRIÉRÉES, PRÉSENTÉE PAR M.
COUDRAY, DÉPUTÉ**

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Travaux publics, reconstruction & urbanisme

Adopté le : 11/05/1955

Mandature : 1954-1959

Rapporteur :

COLLEVILLE Pierre

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Référence :

1955-08